

BULLETIN

MUNICIPAL

N°13



OMEY 2001

ISSN 1282 du 28.07.97

MEILLEURS VOËUX



POUR 2002



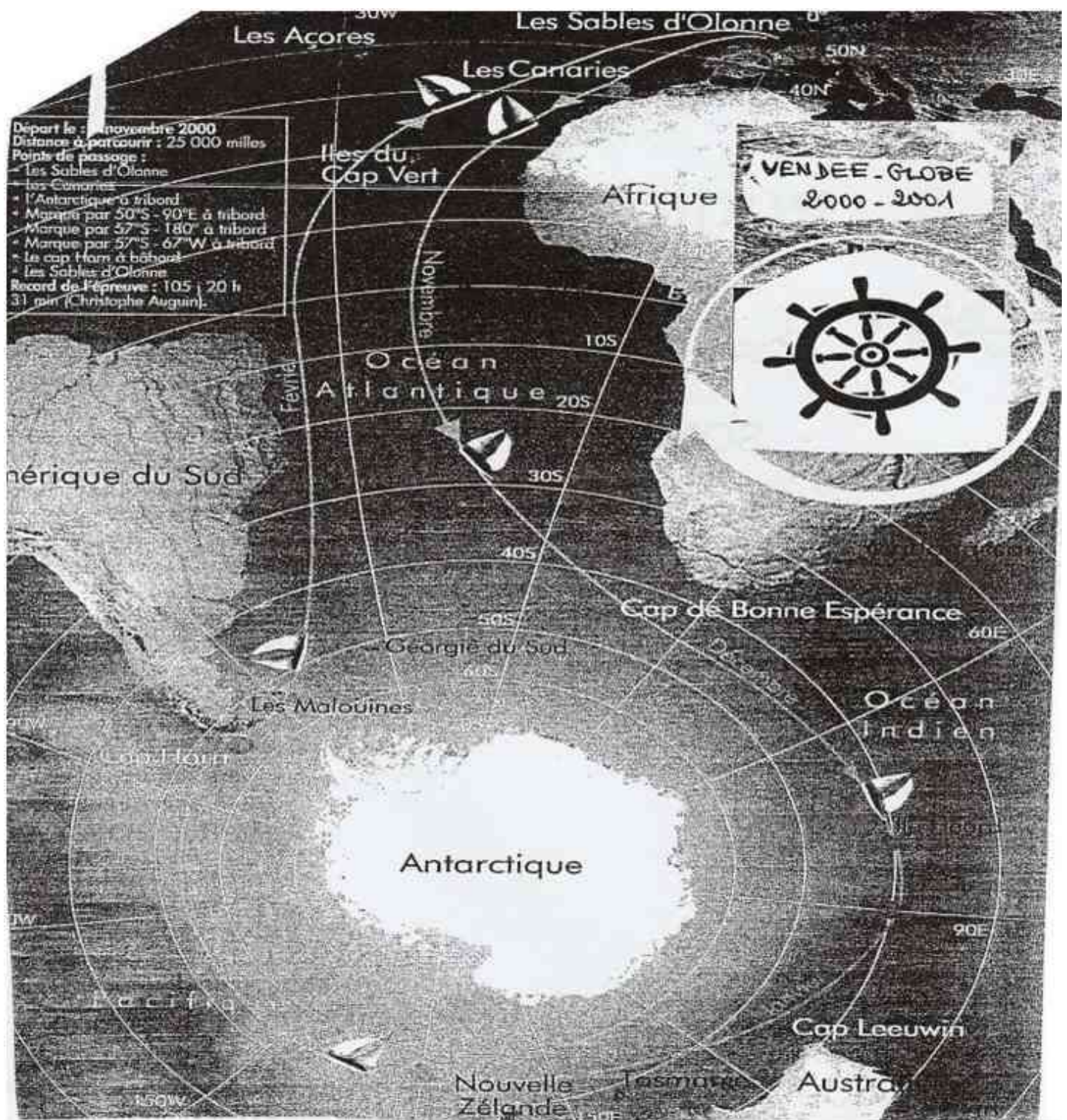
SOMMAIRE

Edito	p.1
Lettre du MAIRE	P.2
L'équipe municipale	p.3
Les finances communales	p.7
Ecoles est Communauté de Communes	p.12
La vie scolaire	p.13
Les activités à l'école	p.16
La vie associative	p.20
Regard sur le passé	p.33
Droits et Devoirs	p.36
Infos divers	p.44
Bloc-notes	p.48
Quelques numéros utiles	p.49



Ont collaboré au présent bulletin : L. LAMBERT, E. VALENTIN,
G. LEBONVALLET, JPB RIGNOLI ET F. GAUVIN



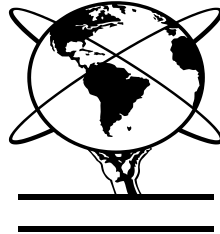


VENDEE GLOBE 2000-2001...

Un grand tour de terre sur la mer

Suite de l'EDITO 2000

HISTOIRE DE MER, HISTOIRE DE TERRE, HISTOIRE DE TEMPS.....



Celles et ceux qui, à l'automne 2000, avaient entrepris de faire le tour de la terre - ou d'une partie – à la poursuite du temps, sont tous revenus au « port » et en bonne santé.

Tout d'abord, **le VENDEE GLOBE** : course qui a lieu tous les quatre ans, en monocoque, à la voile, sans assistance et sans escale et dont le départ des Sables d'Olonne prévu le 5 novembre avait été reporté pour cause de très mauvais temps au 9 novembre à 16 heures 11. Alors qu'ils étaient attendus pour la mi-février début mars, voici que le premier : Michel DESJOYEUX, fait exploser le record en franchissant la ligne d'arrivée le 10 février 2001 à 20 heures 8 minutes, effectuant le Tour du Monde en 93 jours, 3 heures, 57 minutes et 32 secondes, pulvérisant l'ancien record de l'épreuve détenu par Christophe AUGUIN de 12 jours, 16 heures, 34 minutes et 28 secondes !

La seconde place a été conquise de haute lutte par Ellen MacArthur, jeune anglaise de 23 ans, qui a franchi la ligne d'arrivée le 11 février à 20 heures 36 minutes et 40 secondes, soit un peu plus de 24 heures après le vainqueur, devenant ainsi la femme la plus rapide autour du monde dans cette course et à descendre en dessous des cent jours sur la distance. Sa remontée homérique de l'Océan Atlantique, le mano a mano avec Michel DESJOYEUX, forcent l'admiration de toute une génération de grands navigateurs et des passionnés de voile. Sur les 24 marins au départ, dix ont abandonné soit sur blessure, soit pour avarie.

Ensuite, **THE RACE** : ce tour du monde en équipage, sans escale et sans assistance. Partis le 31 décembre 2000, six équipages, sur des géants des mers, se sont lancés eux aussi dans une course folle : départ de Barcelone (en Espagne) au bord de la Méditerranée et retour à Marseille (France) également au bord de la Méditerranée. Le 3 mars 2001, le catamaran « Club Med », barré par un néo-zélandais, franchissait la ligne d'arrivée après 62 jours 6 heures 56 minutes et 33 secondes de course à une moyenne de 800 kilomètres par jour.

Enfin, sur notre « encore belle » terre ronde, **le Paris Dakar** dont le départ fut donné le 1^{er} janvier 2001 s'arrêtait le 21 janvier sur la victoire de l'allemande Jutta KLEINSCHMIT en automobile et de Fabrizio MEONI, l'italien, en moto. Bravo et merci à tous ces passionnés qui nous ont fait rêver. LL.

LETTRE DU MAIRE

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je tiens à remercier les Omyats et Omyates qui, le 11 mars dernier, nous ont témoigné leur confiance.

Je remerciais aussi les anciens élus qui ont fait le choix de s'arrêter ou souhaité faire une pause.

Les Collectivités locales, placées au cœur même de la vie des populations, sont confrontées aux enjeux majeurs.

Les attentats du 11 septembre, hors du sol français, venant ébranler les structures tant privées que publiques, exigent une gestion dynamique certes, mais vigilante des Collectivités. Dans ce contexte, l'équipe que j'anime, continue à assurer un développement harmonieux avec le souci constant d'apporter le meilleur service avec des augmentations de charges acceptables pour chacun d'entre nous et, pour le personnel, les 35 heures à adapter aux exigences du service.

Gérer le quotidien, c'est satisfaire vos besoins.

Ce quotidien certes banal, qui constitue l'essentiel de notre vie, est composé notamment de l'aménagement de nos routes, du stationnement, de nos bâtiments, de l'amélioration de la sécurité des installations d'eau, du fleurissement de la commune, ou encore de l'encouragement d'initiatives de nos associations et également de toujours offrir un meilleur accueil à la mairie. En un mot, conforter le cadre de vie que vous appréciez, qui doit désormais s'adapter aux risques apparus depuis l'état de guerre dans lequel la France et d'autres pays sont plongés. Rien de pire que de lutter contre le terrorisme.

Mais ce cadre de vie, vous-même pouvez y contribuer **par une communication courtoise avec vos voisins**. Ceci me faciliterait la tâche et me permettrait de ne pas perdre mon temps avec des maux qui pourraient se régler rapidement et harmonieusement dans la tolérance et la compréhension. Quelques exemples : **le bruit** (chiens qui aboient, motos bruyantes et pas toujours assurées, sonorisation dont les voisins n'ont pas à subir la nuisance...), une bonne discipline à **la benne à monstres**, la construction et les rénovations sauvages de l'habitat que des lois obligent à déclarer mais qui ne le sont pas (domaine développé par ailleurs), **le stationnement** anarchique en divers lieux (dans les virages sans visibilité, en vis-à-vis au lieu d'un seul côté) s'avérant gênant voire dangereux, ceci par égoïsme, non-respect du code de la route et des autres, la vie associative par une participation ou une aide physique au renouvellement qui permettrait de mieux répondre à votre attente et soulagerait les élus que d'autres tâches attendent.

La vie professionnelle de beaucoup d'entre nous est difficile à vivre actuellement, parfois en dépit de bons et loyaux services durant de longues années dans la même entreprise. Malgré un contexte qui n'est pas toujours réjouissant, garder le moral est l'enjeu nécessaire à un meilleur avenir. Préparons ensemble le Printemps !!!

A chacun et chacune, à vos proches et votre famille, je vous présente, en mon nom personnel et au nom des Membres du Conseil, mes vœux sincères et chaleureux pour 2002.

Jean-Paul BRIGNOLI

EQUIPE MUNICIPALE élue le 11 mars 2001

Une nouvelle équipe municipale est sortie des urnes le 11 mars 2001 (élections municipales les 11 et 18 mars 2001).



Une seule liste officielle de onze candidats était proposée à l'électorat de la commune d'Omev. Dès le premier tour la liste a reçu l'approbation des électeurs.

Electeurs inscrits	196	Quart votant	49
Votants	139	Majorité absolue	68
Suffrages exprimés	134	Participation	68,36 %
Bulletins nuls	5		

53 personnes nommées hors de la liste ont eu de 1 à 11 suffrages, les élus ont reçu de 82 à 115 voix.

Le Conseil Municipal était convoqué le vendredi 16 mars en séance publique pour l'élection du Maire, des Adjointes et des délégués titulaires et suppléants de la Commune au sein de la Communauté de Communes.

Résultats, dès le premier tour de scrutin :

- Jean-Paul BRIGNOLI est élu maire d'Omev avec 10 voix sur 11
- Gilbert LEBONVALLET est élu 1^{er} adjoint avec 9 voix sur 11
- Evelyne VALENTIN est élue 2^e adjoint avec 10 voix sur 11

L'équipe municipale remercie toutes celles et tous ceux qui ont témoigné leur confiance. Elle s'emploiera, avec ses moyens à répondre à leurs attentes et à apporter toujours un mieux à la vie communale. Mais c'est aussi l'affaire de tous face aux contraintes de la vie présente.

L'équipe municipale est composée de :

Maire : BRIGNOLI Jean-Paul, mécanicien
 1^{er} adjoint : LEBONVALLET Gilbert, retraité
 2^e adjoint : VALENTIN Evelyne, secrétaire administratif
 Conseillers : CHAOMLEFFEL Claude, ouvrier d'usine
 CHAOMLEFFEL Emmanuel, militaire
 CONROY Michel, chauffeur livreur
 GIGNON Thierry, fonctionnaire de la Poste
 HESBERICK Christian, retraité
 RAULT Joël, chaudronnier
 RAULT Jocelyne, lingère
 SERGI Antonio, retraité

Emmanuelle MAS, secrétaire de mairie, entrée en fonction en avril 1998 est à votre disposition :

Le mercredi de 18 à 19 heures et le vendredi de 11 à 12 heures

André BODIN, Jean-Paul REUSE et Anne-Marie RAULIN, employés municipaux sont attachés au service de la commune. A. BODIN pour 4 demi-journées par semaine, J.P. REUSE et A.M. RAULIN pour une demi-journée.

Délégation : titulaires et suppléants à la Communauté de Communes

Ont été élus :

Titulaires

BRIGNOLI Jean-Paul
 LEBONVALLET Gilbert
 VALENTIN Evelyne

Suppléants

HESBERICK Christian
 CONROY Michel
 SERGI Antonio

COMPOSITION DES COMMISSIONS

a) Commissions communales :

Finances : JP Brignoli, G. Lebonvallet, T. Gignon, E. Valentin, Joël Rault et C. Hesberick.

Bâtiments communaux : JP Brignoli, T. Gignon, E. Valentin, Joël Rault, C. Hesberick et C. Chaomleffel

Espaces Verts, chemins et assainissement : JP Brignoli, G. Lebonvallet, T. Gignon, Joël Rault, C. Hesberick A. Sergi et C. Chaomleffel

Employés communaux : JP Brignoli, M. Conroy, E. Valentin, C. Hesberick, A. Sergi, E. Chaomleffel, et Jocelyne Rault

Fêtes et Sports : JP Brignoli, M. Conroy, Joël Rault, A. Sergi, E. et C. Chaomleffel

Informatique et Bulletin Municipal : JP Brignoli, G. Lebonvallet, E. Valentin, L. Lambert, M. Conroy, Jocelyne Rault et E. Chaomleffel

Scolaire : JP Brignoli, G. Lebonvallet, A. Sergi, et Jocelyne Rault

Liste électorale : JP Brignoli, T. Gignon, M. Conroy, E. Valentin, C. Hesberick, E. Chaomleffel, Joël et Jocelyne Rault,

Salle des Fêtes : JP Brignoli, T. Gignon, Joël et Jocelyne Rault,

Ordures ménagères : JP Brignoli, T. Gignon, M. Conroy, A. Sergi

Appels d'offre : JP Brignoli Titulaires : T. Gignon, E. Valentin, C. Hesberick
Suppléants : M. Conroy, A. Sergi et Jocelyne Rault

Impôts directs (nommés par les Services Fiscaux)

Titulaires : C. Chaomleffel, P. Jacquet, G. Lebonvallet, Mme G. Olivier, Mme D. Gignon, et H. Saguet (de Pogny)

Suppléants : J. Brignoli, P. Lesaint, Mme J. Rault, JM Illig, M. Brignoli et M. Huet (de Pogny)

Association Foncière OMEY, nouveau Bureau :

M. Paul Jacquet Président et MM. Philippe Lesaint, Joël Amant, Alain Huet, Maurice Huet et Françoise Schiffré.

b) Commissions intercommunales "délégations"

SIVOM de Marson : titulaire J.P. Brignoli, suppléant G. Lebonvallet

SIAHMM (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Marne) :

Titulaires : JP Brignoli et G. Lebonvallet suppléants : C. Hesberick et A. Sergi

Syndicat Intercommunal de démoustication de Omev à Coolus :

titulaires M. Conroy A. Sergi et suppléants E. Valentin et C. Hesberick.

SIEM (syndicat intercommunal d'électricité de la Marne) : titulaire J.P. Brignoli, suppléant E. Valentin

CIAS (centre intercommunal à action sociale) : J.P. Brignoli, G. Lebonvallet et E. Valentin

Délégué du Préfet : G. Lebonvallet

Délégué du Tribunal de Grande Instance : Joël Rault

SCOT (Schéma de COhérence Territoriale de la région de Châlons-en-Champagne) : issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) voté le 13 décembre 2000 (compétence SIVOM de Marson dont 7 sièges à venir).

La loi S.R.U. prévoit la transformation des actuels schémas directeurs en schémas de cohérence territoriale à partir du 1^{er} janvier 2002.

De même le plan d'occupation des sols (P.O.S.) devient un plan local d'urbanisme (P.L.U.) et pour les communes de petite taille une carte communale (document d'urbanisme)

c) Communauté de Communes de la Vallée de la Craie (C.C.V.C.)

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de la Craie était convoqué le mercredi 1^{er} avril 2001 à la salle des fêtes de Vésigneul en séance publique à l'installation du conseil : élection du président, des vices-présidents et création des commissions :

Président :	candidat René Schuller	14 voix - élu
Vices-présidents :	1 ^{er} candidat - Marc Viguier	14 voix - élu
	2 ^e candidat - Fabrice Revelli	13 voix - élu
	3 ^e candidat - Jean-Paul Brignoli	13 voix - élu
	4 ^e candidat - Alain Braillon	14 voix - élu

Composition du Conseil de la Communauté de Communes

	Délégués titulaires	délégués suppléants
CHEPY	Braillon Alain Giovanni Philippe Ménissier Martine	Roussinet Jérôme Prost Walter Fernandez Anita
ST GERMAIN LA VILLE	Schuller René Hérissant Etienne Vladich Valérie	Lesaint Denis Vert David Védani Sébastien
VESIGNEUL SUR MARNE	Revelli Fabrice Lebonvallet Francine Richard Marie Pierre	Badari Christiane Haudecoeur Gilles Jouault Michel
POGNY	Viguier Marc Leclerc Brigitte Opoczynski Bernard	Adnet Gilles Benoît Viviane Boulant Francis
OMEY	Brignoli Jean Paul Lebonvallet Gilbert Valentin Evelyne	Hesberick Christian Conroy Michel Sergi Antonio

Commissions :

a) Scolaire :

Schuller René, Viguier Marc, Revelli Fabrice, Brignoli Jean-Paul, Braillon Alain, Menissier Martine, Conroy Michel, Opozynski Bernard, Leclerc Brigitte, Vladich Valérie, Lebonvallet Francine, Richard Marie-Pierre, Badari Christiane.

b) Développement économique :

Schuller René, Viguier Marc, Revelli Fabrice, Brignoli Jean-Paul, Braillon Alain, Giovanni Philippe, Valentin Evelyne, Vladich Valérie, Vert David, Vedani Sébastien Lesaint Denis, Richard Marie-Pierre, Benoît Viviane

c) Finances :

Schuller René, Viguier Marc, Revelli Fabrice, Brignoli Jean-Paul, Braillon Alain, Probst Walter, Opozynski Bernard, Adnet Gilles, Hérissant Etienne

d) Environnement :

Schuller René, Viguier Marc, Revelli Fabrice, Brignoli Jean-Paul, Braillon Alain, Fernandez Anita, Roussinet Jérôme, Hesberick Christian, Boulant Francis, Vert David, Haudecoeur Gilles

e) Dossier ordures ménagères - assainissement, traitement des eaux usées :

Titulaires : René Schuller et Marc Viguier

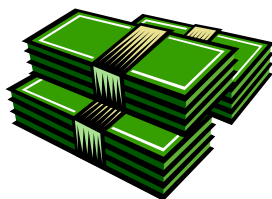
Suppléants : Anita Fernandez et Gilbert Lebonvallet

LES FINANCES COMMUNALES

Chiffres du budget primitif qui a été adopté en réunion de Conseil le 13 avril 2001

Section de fonctionnement.**a) Les dépenses :**

		Francs	Euros	%
1	Charges à caractère général dont : entretien, voiries, bâtiments, électricité, denrées, combustible, produits d'entretien	924.380,00	140.920,82	44.04
2	Charges de personnel	173.694,00	26.479,48	8.27
3	Autres charges de gestion courante dont subventions et contributions ou allocations	167.405,00	25.520,73	7,98
4	Charges financières	56.126,00	8.556,35	2,67
5	Virement à la section investissement	777.426,00	118.517,83	37.04
	Total des dépenses de fonctionnement	2.099.031,00	319.995,21	100,00



b) Les recettes :

		Francs	Euros	%
1	Excédent de fonctionnement reporté	1.029.841,00	156.998,25	49,06
2	Impôts et taxes	674.461,00	102.802,92	32,13
3	Dotations subventions & participations	333.729,00	50.876,66	15,90
4	Autres produits de gestion courante	61.000	9.299,38	2,91
	Total des recettes	2.099.031,00	319.995,21	100,00



Section d'investissements :

Dépenses :

	Francs	Euros	%
Report exercice 2000 (solde d'exécution)	616.294,00	93.953,42	29,01
Immobilisations en cours	1.425.267,00	217.280,55	67,11
Remboursement emprunts SIVOM et autres	82.336,00	12.552,04	3,88
	2.123.897,00	323.786,01	100,00

Recettes :

	Francs	Euros	%
Virement de la section de fonctionnement (prélèvement de recettes)	777.426,00	118.517,83	36,60
Dotations et fonds divers (fonds remboursement TVA)	28.714,00	4.377,42	1,35
Excédent de fonctionnement	1.313.294,00	200.210,38	61,84
Subventions d'investissement	4.463,00	680,38	0,21
	2.123.897,00	323.786,01	100,00



TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux					
Année 2000	Taux	Base	Produits		Variations
Taxe d'habitation TH	4,32	743.000	32.097 F	4.893,16 E	+ 8,54 %
Foncier bâti FB	3,69	8.146.000	300.587 F	45.824,19 E	+ 3,07 %
Foncier non bâti FNB	9,60	72.000	6.912 F	1.053,73 E	+ 2,02 %
Taxe professionnelle TP	3,23	10.210.000	329.783 F	50.275,09 E	+ 3,52 %

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux de la Communauté de Communes					
	Taux	Base	Produits		Variations
Taxe d'habitation TH	3,73	6.530.000	243.569 F	37.131,85 E	+ 7,18 %
Foncier bâti FB	3,09	12.970.000	400.773 F	61.097,45 E	+ 8,80 %
Foncier non bâti FNB	6,36	1.279.000	81.344 F	12.400,81 E	+ 4,09 %
Taxe professionnelle TP	2,70	22.430.000	605.610 F	92.324,65 E	+ 7,14 %



RAPPEL DES TAUX ANTERIEURS							
	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
Taxe Habit.	3,98	3,58	3,24	5,14	5,04	4,99	4,90
Moyen.Départ.	17,18	17,09	16,99	16,59	16,32	15,57	15,41
Foncier Bâti	3,58	3,40	2,33	3,90	3,82	3,77	3,70
Moyen.Départ.	22,11	22,08	22,03	21,54	21,18	20,21	19,97
Foncier Non Bâti	9,41	8,47	7,67	12,16	11,92	11,81	11,59
Moyen.Départ.	19,57	19,37	19,16	18,89	18,64	18,24	18,12
Taxe Profession.	3,12	2,94	2,66	4,41	4,33	4,29	4,21
Moyen.Départ.	14,80	14,86	14,84	14,72	14,54	14,06	13,96

Subventions :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
- Association des Anciens Combattants du Canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Association des Sclérosés en plaques
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Prévention routière
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (Enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles Sapeurs-pompiers)
- ACPA (Protection des animaux)
- Les Amis des Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Ecole de Musique Intercommunale Marnaise (Saint-Germain-la-Ville)

- Amicale des Sapeurs pompiers d'Omey
- Centre Culturel Laïque
- Bleuets
- Ecole du Cirque de Pogny
- Sinistrés de la Somme

soit un total de : 16 150 F > 2 462,05 E

Liste des Emprunts :

1990-2005 : Extension salle des fêtes	122 744, 94 F 18 712,35 E
1999-2014 : Rue de la Garenne	438 663,83 F 66 873,87 E

Ratio = $\frac{\text{endettement}}{\text{Recettes 2000}}$ = 0,264

DETAIL DES DEPENSES.

INVESTISSEMENTS.

Portes Salle des Fêtes	10 164,00 (1 549,49 E)
Percolateur	1 700,00 (259,16 E)
Marche pieds	1 074,75 (163,84 E)
Barrière Vauban	8 779,26 (1 338,39 E)
Destructeur documents	2 100,00 (320,14 E)
Accès Pont du Canal	13 620,00 (2 076,36 E)
Armoire archives Mairie	10 980,00 (1 673,89 E)
Illuminations	8 750,00 (1 333,93 E)
Parking G. Brassens	306 115,00 (46 666,93 E) subventionné à 21



Le parking en construction



ENTRETIEN

Logement Sud remise en état peinture	23 565,24	(3 592,50 E)
Elagage des arbres et entretien	11 733,48	(1 788,76 E)
Démoustication	5 409,87	(824,73 E)
Cimetière plantation	1 300,00	(198,18 E)
Balayage des rues	3 588,00	(546,99 E)
Entretien des brûleurs (Ecole S des F)	2 702,00	(411,92 E)
Fleurissement	3 348,85	(510,53 E)
Bulletin municipal	4 861,74	(741,17 E)
Feu d'artifice	8 180,00	(1 247,03 E)
SIAHMM	7 231,62	(1 102,45 E)

**PROJETS.**

- ◆ Local technique en cours avec le bureau d'architecture EUDES
- ◆ Etudes de l'assainissement (communauté de communes)
- ◆ Plans et gestion informatique des cimetières
- ◆ Achat terrain le long de l'ex RN 44 (en attente de déclassement et remembrement)
- ◆ Etude de crèche garderie ou autre
- ◆ POS > P.L.U. en prévision (terrains à bâtir).

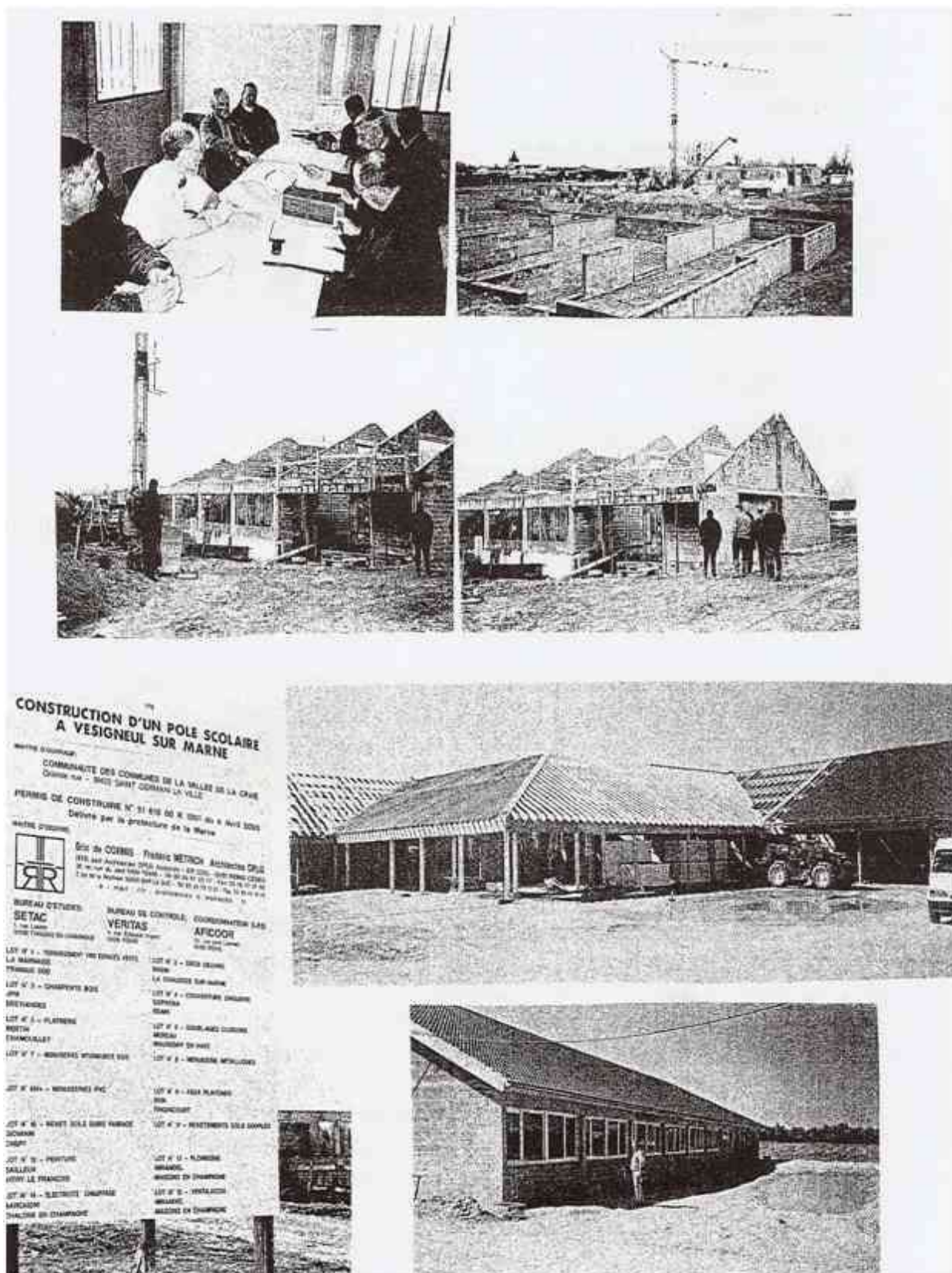
**POUR INFORMATION.**

- ◆ Subvention du poteau d'incendie normalisé ex RN 44 : 5 292,00 F (806,76 E)
- ◆ Contingent incendie année 2002 34 363,36 F (5 238,66 E)
- ◆ La loi sur l'eau de 1992 impose aux collectivités de plancher leur gestion et le contrôle de l'assainissement avant janvier 2006. L'étude en cours consiste au diagnostic sur les 5 communes (communauté de communes) et sera terminée fin 2002 d'un montant égal à 50 000 E (327 978,50 F) subventionné à 70 %.
- ◆ Canton de Marson : un bulletin d'information sur le canton sera édité début janvier.
- ◆ Une garantie d'emprunt d'un montant de 157.00000 F (23.934,50 E) a été votée par le Conseil Municipal suite à la demande du Foyer Rémois pour les travaux de rénovation. Cette garantie d'emprunt s'est traduite par une attribution des travaux par appel d'offres le 10 avril 2001 pour la réhabilitation des 16 logements locatifs (en cours de réalisation). GL.

LES ECOLES

*

L'ECOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE



LA VIE SCOLAIRE

*

CONSEIL des ECOLES du REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE de la VALLEE de la CRAIE.

Les parents des élèves ont été invités à une réunion d'information pour expliquer le rôle du Conseil d'Ecole. Madame COURTOT, Directrice de Saint-Germain, a présenté le rôle de ce Conseil et les intervenants qui le composent.

A savoir :

- Débattre lors de 3 réunions annuelles sur l'organisation intérieure du regroupement (vote du règlement intérieur de l'école, financement matériel de l'établissement, organisation des manifestations sportives et culturelles),

- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants sont élus au scrutin de liste parmi l'ensemble des parents des élèves dès le début de la rentrée scolaire. Tout parent peut s'inscrire sur la liste des candidats,

Après les élections, le Conseil d'Ecole peut se réunir. C'est le Directeur du Regroupement qui décide de la date des réunions auxquelles peuvent participer : les enseignants, l'Inspecteur d'Académie, les aide-éducateurs et psychologues scolaires, les maires ou leurs adjoints, et les 8 délégués titulaires représentant les parents d'élèves.

Cette année, le programme des trois réunions a été fixé aux 09/11/2001, 01/03/2002 et 25/06/2002.

Tout parent d'élève(s) peut contacter un délégué dans un délai minimum de 15 jours avant la date de la réunion du Conseil d'Ecole pour lui exposer un problème ou un sujet particulier concernant son enfant, voire solliciter une proposition pour une manifestation.

Lors de la réunion du 9 novembre dernier, le Conseil d'Ecole a délibéré sur :

- le résultat des élections des représentants des parents d'élèves,
- le règlement des écoles (adopté à l'unanimité),
- le tarif des coopératives scolaires :
 - maternelle = 13,72 E > 90 F
 - primaire = 9,15 E > 60 F
- l'allocation des fournitures scolaires : 38,11 E > 250 F par élève,
- le calendrier des manifestations (dont celle du 21 décembre 2001 à 14 heures à la Salle des Fêtes d'Omey pour le spectacle de Noël).



L'enquête des horaires scolaires a précisé les résultats suivants pour l'entrée dans les locaux du nouveau regroupement à Vésigneul-sur-Marne prévue début 2002 :

- 7 h 30 - 8 h 30 : garderie
- 8 h 30 - 11 h 30 : classe
- 11 h 30 - 12 h : temps périscolaire (récréatif)
- 12 h - 13 h : repas
- 13 h - 13 h 30 : récréation
- 13 h 30 - 16 h : classe
- 16 h 30 - 18 h 30 : récréation, garderie, étude.

LISTE des REPRESENTANTS des PARENTS d'ELEVES.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme BADARI C. – Vésigneul	Mme VLADICH – Saint-Germain-la-Ville
Mme MAUPIN D. – Saint-Germain	Mme JAMIOU C. - Pogny
Mme LELOUP L. – Saint-Germain	Mme SENECHAL A. – Saint-Germain
Mme DIOUY B. - Chepy	Mme LETT V. – Saint-Germain
Mme SZYMENDERA C. – Pogny	Mme ROYER V. – Pogny
Mme JACQUIN M. – Pogny	Mme DERUE C. – Chepy
Mme LAVIGNE S. – Faux-Vésigneul	Mme LEONARD V. – Pogny
Mme LEONE M. - Pogny	M. MILLIERE H. - Pogny

FG.

RENTREE SCOLAIRE 2001-2002

*

Tout d'abord un énorme souvenir de cette fabuleuse soirée du 19 juin du 3^{ème} millénaire dans la Salle Polyvalente de Pogny où se sont confortés nos plus vifs sentiments à l'égard de Brigitte et Gérard LECLERC. On a pu réaliser, par toutes leurs photographies visualisées sur écran géant, avec de l'émotion sur les séquences de vie dans l'avenue principale des Pognats vers la fin des années soixante de notre ancien millénaire, que leur parcours dans l'Education Nationale avait été exemplaire. Bravo à nos deux inséparables de cette belle époque où notre école ressemblait plus à une grande famille qu'à une structure hyper-concentrée. Je pense que certains élèves d'Omey ont pu bénéficier de leur immense talent. Pour avoir inculqué à nos enfants tout le savoir culturel qu'ils possèdent actuellement, nous leur souhaitons tout le bonheur du monde.

Cette nouvelle année scolaire a vu l'arrivée de deux nouvelles enseignantes : Mme DESCHAMPS en qualité de nouvelle directrice, qui aura en charge les élèves de CE2 et de CM1, et Mme DOUCET, qui aura en charge les élèves de CM1 et de CM2. F.G.



CYCLE PRIMAIRE.



En septembre 2001, le Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé fonctionne avec huit classes pour 197 élèves.

ECOLES MATERNELLES :

- ♦ **OMEY :**
1 classe : 24 élèves avec Mme IDIER.
- ♦ **SAINT-GERMAIN-LA-VILLE :**
1 classe : 24 élèves avec Madame BRODIN
1 classe : 26 élèves avec Mme COURTOT

ECOLES PRIMAIRES :

- ♦ **SAINT-GERMAIN-LA-VILLE :**
1 classe : 24 élèves avec M. CAMUS
- ♦ **CHEPY**
1 classe : 24 élèves avec Madame JACQUET
- ♦ **POGNY**
1 classe : 25 élèves avec Madame THIEBLEMONT
1 classe : 25 élèves avec Madame DESCHAMPS, Directrice
1 classe : 25 élèves avec Madame DOUCET.
Un élève hors R.P.I.D. est inscrit en primaire.

CYCLE SECONDAIRE :



24 élèves fréquentent collèges et lycées :

- Collège Jean-Moulin à Saint-Memmie : 15
- Collège Perrot d'Ablancourt à Châlons : 1
- Collège Notre-Dame-Perrier à Châlons : 1
- CFA : 3
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique Oehmichen : 1
- Lycée d'Enseignement Général et Technologique J. Talon : 3

LES ACTIVITES A L'ECOLE...

*

CARNAVAL DES CLASSES DU R.P.I.D. DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE



Le Samedi 10 mars 2001, les 160 enfants du regroupement scolaire des cinq communes, d'Omey, Pogny, Vésigneul, St Germain et Chepy étaient venus accompagnés de leurs parents, amis et enseignants pour fêter Monsieur Carnaval fabriqué pour la circonstance par Mlle IDIER, institutrice à Omey.

Précédés par le tracteur communal conduit par M. André Bodin, employé municipal, petits et grands faisaient partager joyeusement leur jolis déguisements à travers les rues du village. Le soleil printanier était de la fête et les habitants donnèrent leurs derniers francs avant l'euro. Les enfants ont reçu, en outre, de nombreuses confiseries. De retour dans la cour de l'école, toute cette petite foule a assisté au bûcher de M. Carnaval sous l'œil vigilant des pompiers de service qui ont encadré toute cette manifestation.



Ensuite, un rafraîchissement concocté par les mamans et parents d'élèves était servi à la salle des fêtes. JPB.

BACHAT BOULOUUD

Mai-Juin 2001

*

Cette année 2001 aura conduit M. Gérard LECLERC et ses élèves de CM2 dans le Chalet Bouquetin entre le 21 mai et le 1^{er} Juin 2001. Karine et Emmanuel assistaient

bénévolement nos petits. Lors de cette 16^{ème} Aventure, 13 garçons et 6 filles de cette classe ont pu profiter des multiples agréments de la vie montagnarde.



Chloé BRIGNOLI et Mickaël GAUVAIN, nos escaladeurs d'Omey attendaient avec impatience ce périple extra-scolaire hors de leur cellule familiale. Que d'exaltation, de désirs, de conquête et de souvenirs inaltérables pour cette fin d'année scolaire.

Le programme pédagogique reposait sur la découverte du milieu montagnard (géologie, faune, flore). Ils ont visité le « Trou de l'Homme » et ont pu approcher les nuages comme jamais ils n'avaient pu le faire. Désormais la Croix de Chamrousse (2250 m d'altitude) n'a plus de secret pour eux.

A Grenoble, lors de la sortie dominicale, le 27 mai, ils ont visité le Musée du Dauphiné. Ils devaient remplir une fiche par groupe afin de rendre compte des acquis relatifs à leur découverte. De retour au « Trou de l'Homme », ils ont fait diverses observations sur le milieu végétal (arbres, fleurs...) et ont rencontré chamois et bouquetins et « deviné » une marmotte. Près du Lac Achard, ils ont pique-niqué pour ensuite gravir le col de l'Infernet et réaliser à quoi ressemblait une neige éternelle.

L'escalade et le VTT constituaient l'essentiel de leurs séquences d'activités physiques. Avec les deux autres classes du village, ils ont organisé leur première Boum ; rien de tel pour apprendre à communiquer avec des camarades inconnus.



Les veillées étaient les bienvenues pour plaisanter avec instituteur et éducateurs, participer à des jeux nouveaux avant de reprendre, par un sommeil bien réparateur, des forces pour la classe du lendemain. L'essentiel du travail en classe, le matin, constituait à la lecture... des cartes géographiques avec repère des sites à visiter, et apprentissage de la notion d'échelle. Les séquences de repère sur un plan et reconnaissance du vocabulaire usité furent une très bonne épreuve pour mémoriser sur le terrain la situation des points géographiés.

Une séquence de simulation d'incendie en vue d'évacuation de la salle de classe a été l'occasion pour les élèves de tendre l'oreille sur les consignes de sécurité pour mettre en pratique une discipline de groupe.

Sur le chemin du retour, nos jeunes montagnards se sont arrêtés près de Beaune en Bourgogne pour visiter l'Archéodrome et sont arrivés à Pogny à 18 h 22 alors qu'ils étaient attendus pour 18 heures 30....

Un grand merci à Monsieur et Madame LECLERC, à Karine et Emmanuel pour leur compétence, leur dévouement, leur amour des enfants. Encore Merci. FG.



Que la montagne est belle...

REMISE DE DICTIONNAIRES. VERSION « 2002».



◀ Groupe des futurs 6^e de la
Communauté de Communes
de la Vallée de la Craie



Enfants d'Omev ▼



LA VIE ASSOCIATIVE

*

ASSOCIATION : CENTRE CULTUREL LAIQUE d'OMEY.

L'Association s'est dotée, cette année, de deux armoires et de meubles réfrigérants placés sous le comptoir, pour remplacer l'ancien « frigo » dont la capacité, très limitée, ne répondait plus aux besoins lors de manifestations ou de locations aux particuliers. Compte tenu du coût important de cet investissement, nous espérons que les utilisateurs sauront faire bon usage de ce matériel : entretien et respect. LL.

Sections du C.C.L.

. Section « Jeunes » :

*** Responsables** : Aurélie BRIGNOLI et Emmanuel CHAOMLEFFEL.

. Atelier peinture : ouvert tous les mardis de 20 h 30 à 22 h 30.

*** Responsable** : Mathilde PETIT.

. Club des Loisirs : nos aînés se retrouvent le **jeudi de 14 h à 18 h.**

*** Responsable** : J. BORDOGNA.

. Bibliothèque : prêt gratuit de livres divers : plus d'un millier de titres. Ouverture : le **Vendredi de 17 h 45 à 18 h 15.**

*** Responsable** : H. AUBOURG.

GALETTE DES ROIS.

C'est le 20 janvier 2001, qu'une cinquantaine d'adhérents de l'Association « Centre Culturel Laïque » se sont retrouvés – sur invitation – à la salle des Fêtes pour tirer les « Rois ». C'est toujours avec beaucoup de plaisir que petits et grands, jeunes et moins jeunes ont partagé pendant quelques heures des instants de plaisir et de convivialité. Les plus anciens du village – lorsque leurs douleurs le leur permettent – n'étaient pas les derniers à s'associer à cette fête. Souhaitons les retrouver pendant encore de longues années. LL.

THE DANSANT

A sa 6e édition, la danse de salon « Thé Dansant » du 11 février n'a pas trouvé l'enthousiasme habituel malgré la Saint Valentin et la galette des rois.

Cette matinée dansante animée par l'orchestre musette « Style et Musette », peu connu, a cependant fait tourner diablement nos danseurs. A l'année prochaine quand même, prévu le dimanche 3 février 2002. G.L.

CONCOURS DE BELOTE

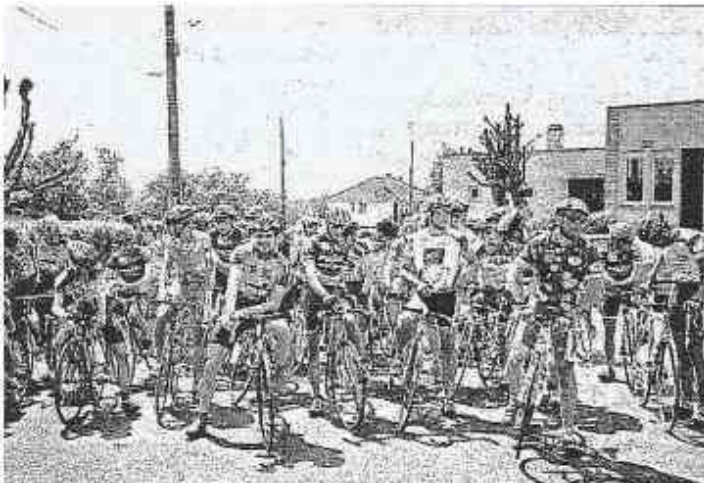
Trente équipes dans une bonne ambiance, et sans triche, se sont inscrites à notre concours de belote habituelle cette année, le 17 mars.

Chaque participant est reparti avec un lot, les deux premiers ont pu déguster un jambon et les 2 seconds un filet garni.

Nous reconduirons ce concours l'année prochaine, réunion très conviviale. G.L.



JOURNEE DU CYCLISME



En cette 26^e édition organisée par le Centre Culturel, la Commune et la Pédale Châlonnaise le dimanche 13 mai. Ce sont plus de 100 concurrents et concurrentes qui ont participé à cette journée ensoleillée et chaude.

Le matin, dès 9h30, partait la course des 5^e catégorie FSGR (62 coureurs) enlevée par Jacquet (VC Avize). Puis celle des pré-licenciés Poussins et enfants quelques tours dans Omey.

L'après midi, course des 2^e, 3^e et 4^e catégories. 41 coureurs repartaient dès 14 h30 pour 73,400 km (20 tours de circuit OMEY – route France Luzerne - ex RN 44 – route du stade et OMEY dont 2 côtes : la grimpette d'Omey et celle de l'ex RN 44 où était jugé le meilleur grimpeur.

Belle animation dans le village. Nous remercions au passage les nombreux supporters de la petite reine et les sponsors qui nous ont apporté leur soutien pour que cette journée soit une réussite. GL.

PEINTURE SUR TISSU

Pour le plaisir de peindre, quelques passionnées se retrouvent une fois par semaine.

Peintures sur n'importe quels tissus ou supports : verre, bois, porcelaine, etc..., ont été appréciées le jour de la journée du cyclisme. Visiteurs et supporters de la «Petite Reine» ont pu acheter différents travaux d'art, travaux animés par la main experte de Mathilde PETIT. GL.

RALLYE PROMENADE du JEUDI 24 MAI 2001.

Sur une idée de Fabrice GAUVAIN, une journée rallye promenade a été organisée le Jeudi 24 mai 2001. Un dossier complet a été déposé un mois avant la manifestation à la Préfecture et contenait tous les renseignements sur : le trajet suivi, les autorisations de traversées de village, les noms des organisateurs, des accompagnateurs, des participants, des autorisations parentales (pour les enfants), les mesures de sécurité envisagées, l'assurance, etc... Il faut rappeler qu'une telle manifestation, qu'elle concerne des adultes ou des enfants, ne peut plus être organisée sans autorisation préfectorale.



Ce « rallye-promenade » destiné aux enfants de 8 à 15 ans comportait un circuit en boucle d'environ 35 km. Au départ d'Omev, les villages traversés furent : La Chaussée-sur-Marne, Aulnay-l'Aître, Coulvagny, Coupéville, Saint-Jean-sur-Moivre, Dampierre-sur-Moivre, Francheville, Pogy et retour à Omev.

Au départ, huit enfants s'étaient inscrits (avec l'autorisation de leurs parents): AESCHBACH Jenny et Kenny, BRIGNOLI Chloé, GAUVAIN Michaël, GIGNON Jérémy et Thibaut, RAULT Elie et VADEBEAUX Priscilla. Toutefois, la date retenue du 24 mai n'a pas permis à Chloé BRIGNOLI et Michaël GAUVAIN – partis en classe verte à Bachat-Bouloud, dans l'Isère, de participer à cette journée.

Le mercredi 23 mai à 18 heures 30, devant la Salle des Fêtes a eu lieu la vérification des bicyclettes et des casques.

Le jeudi 24 mai à 9 heures, tout le monde était au rendez-vous devant la même Salle des Fêtes : papas, mamans, amis, le soleil, le ciel bleu, et les enfants très motivés. La journée s'annonçait « chaude » : ambiance, concentration, temps... Bref, les choses sérieuses allaient commencer. Après une distribution de barres de céréales pour donner du tonus, six paires de mollets – un peu blancs, mais fermes- piaffaient d'impatience. Enfin le signal de départ était donné à 9 h 15 et tout ce petit monde s'ébranlait : cyclistes, voitures d'accompagnement et de protection, munis d'un questionnaire élaboré par Fabrice GAUVAIN et portant sur la nature, la géographie et l'histoire des communes traversées.

Des papas n'ont pas hésité à enfourcher leur bicyclette pour encadrer et encourager ces sportifs en herbe : MM. Joël AESCHBACH, Michel et Jean-Paul BRIGNOLI, Michel CONROY, Fabrice GAUVAIN, Thierry GIGNON, Joël RAULT. En voiture : Mesdames Micheline BRIGNOLI, Dominique GIGNON, Jocelyne RAULT. En voiture et à bicyclette : Lorraine LAMBERT.



Vers 13 heures, petits et grands ont mis pied à terre pour se reposer et reprendre des forces. Dans un petit bois à quelques kilomètres avant les « 4 chemins », une collation leur a été servie dans la joie et la bonne humeur.

Vers 14 heures 30, devant l'impatience de nos petits amis, le cortège s'est remis en route. Certains adultes ont voulu délaissier, l'espace de quelques centaines de mètres, le confort de leur véhicule à moteur et s'essayer à la bicyclette. Quelle ne fut pas leur galère ! Suant, soufflant, serrant les dents, ils avaient bien du mal à suivre le rythme de leur progéniture... Il y en a même qui ont un peu « triché » : je les ai surpris et photographiés s'accrochant à la portière d'une voiture (ce que l'on ne doit pas faire car cela est dangereux – même sur le Tour de France -). Je tairais les noms, mais ils se reconnaîtront. Cette deuxième partie de la journée qui nous ramenait vers Ome y a été effectuée sur un rythme soutenu car les enfants avaient hâte de connaître les résultats du questionnaire et les récompenses. C'est ainsi que vers 18 heures, tout le monde s'est retrouvé à la salle des Fêtes. Fabrice GAUVAIN a donné les réponses du questionnaire et chaque enfant s'est vu remettre sa récompense : un sac banane, une calculatrice de poche, un appareil photo jetable, des friandises. Puis un goûter a été servi aux enfants et aux adultes. Enfin, vers 19 h 30, chacun s'en est allé avec le plaisir d'avoir passé une super journée pleine d'aléas et d'émotion. L'espace d'un jour : enfants et adultes ont été complices dans la quête du savoir, dans le rire et la bonne humeur, mais rivaux dans le sport (il n'était pas question de se « faire passer » par un « grand »...). Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée. LL.

Nota Bene : A l'attention de Michel C., : ma voiture, cette petite « étrangère Silk » (traduction : soie), mérite d'être conduite avec tous les égards dus à sa classe : soin et délicatesse et non pas comme un char d'assaut ou un bulldozer « écrasant tout sur son passage »... Merci pour elle... LL.

Questionnaire sur les villages traversés, rédigé par Fabrice GAUVAIN, et auquel avaient à répondre nos petits amis :

OMEY :

- Q. Quel est l'ancien nom du village d'Ome y ?
R. OMER
- Q. Quel est le point altimétrique le plus haut d'Ome y ?
R. 181 mètres (ancienne carrière)
- Q. Quelle est la profondeur moyenne d'un puits à Ome y (visite du puits chez M. le Maire : J.P. BRIGNOLI)
R. Entre 10 et 15 mètres
- Q. Quelle est la superficie exacte du territoire de la commune ,
R. 591 hectares
- Q. Pourquoi Ome y est-il connu dans le monde entier ?
R. Grâce à la craie.

LA CHAUSSEEE-sur-MARNE :

- Q. Combien y-a-t-il d'églises dans le village ?
R. Deux : Saint-Martin à Mutigny
Saint-Pierre à Coulmier
- Q. Pourquoi ?
R. Parce qu'il y avait deux villages

Q. Quels étaient les noms de ces deux villages ?

R. Coulmier (proche d'Aulnay-l'Aître) et Mutigny (proche d'Omey)

Q. Où se trouvaient les deux moulins à eau ?

R. Sur la rivière le Fion

Q. Comment s'appelle le bâtiment des pompiers situé près de la salle des Fêtes ?

R. le Centre de Secours.

AULNAY-L'ÂITRE :

Q. Où se situe Aulnay-l'Aître ?

R. Sur la rivière Le Fion

Q. A 1 kilomètre d'Aulnay, passait une route royale dite numéro 4. A quelle route nationale actuelle correspond cette route ?

R. La Nationale 44.

Q. Qu'est-ce que le tuf ?

R. Une roche poreuse légère formée de cendres volcaniques ou de concrétions calcaires déposées dans les sources.

Q. Que cultive-t-on dans les champs autour du village ?

R. Des céréales (blé, orge,..) et des plantes fourragères (betteraves, luzerne, trèfle...)

Q. Lorsque l'on quitte Aulnay-l'Aître pour aller à Coulvagny, le CD 60 ou D60 franchit un petit cours d'eau appelé le Ru. Que représente ce cours d'eau ?

R. La limite cadastrale entre le territoire d'Aulnay et celui de Coulvagny.

COULVAGNY – LA CENSE DES PRÉS :

Q. Depuis longtemps, les deux villages sont considérés comme des « écarts » appartenant à une grosse commune (c'est-à-dire un autre village), laquelle ? Lequel ?

R. Saint-Amand sur Fion.

Q. Comment appelle-t-on la route qui relie Coulvagny à la Cense des Prés ?

R. La Départementale 860 (D 860)

Q. Qu'est-ce qui différencie Coulvagny de la Cense des Prés ?

R. Coulvagny possède une église dont le Saint Patron est Saint-Nicolas.

Q. Avant de devenir un hameau, la Cense des Prés était connue sous le nom d'une maison. Laquelle ?

R. La maison du Petit Bussy

Q. Qu'est-ce-qu'une huilerie ?

R. Un bâtiment où l'on produit de l'huile.

COUPEVILLE :

Q. Entre la Cense des Prés et Coupéville existe un croisement appelé les « 4 Chemins ». Quels sont les villages que l'on peut atteindre à partir de ce carrefour ?

R. La Chaussée-sur-Marne, Vanault-le-Chatel, La Cense des Prés, Coupéville.

Q. Comment s'appelle le hameau qui appartient à ce village ?

R. Les Ormes

Q. Comment s'appelle le bâtiment monté sur colonnes qui protège l'entrée de l'église ?

R. Un porche

Q. Comment appelait-on un maire à l'époque moyenâgeuse ?

R. Un maïeur ou mayer.

Q. Sur la da, en quittant Coupéville vers Saint-Jean-sur-Moivre, on rencontre à gauche une petite allée d'arbres qui conduit aux « Ormes ». Quelle est l'essence de ces arbres tous identiques ?

R. Le tilleul

SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE :

Q. Quelle est la rivière qui traverse le village ?

R. La Moivre

Q. A l'emplacement de l'ancien moulin se trouvait une fromagerie. Comment s'appelait le fromage qu'on y fabriquait il y a encore 20 ans ?

R. Le Petit Saint-Jean

Q. A la sortie de Saint-Jean, on peut prendre deux directions. Lesquelles ?

R. Marson ou Dampierre-sur-Moivre



DAMPIERRE-sur-MOIVRE :

Q. Ce village possède un puits. Où se trouve-t-il ?

R. Non loin de la Mairie, sur un trottoir de la rue Nouvelle.

Q. En 1829, Dampierre a été dévastée par un phénomène naturel. Lequel ?

R. La grêle

FRANCHEVILLE :

Q. Que fait-on encore aujourd'hui dans le moulin situé sur la Moivre ?

R. On y moud du grain qui donne la farine pour fabriquer le pain.

Q. Au 19^{ème} siècle, Francheville fut souvent la proie des caprices de la nature. Lesquels ?

R. Le gel, la grêle, les inondations.

Q. Combien y-a-t-il de kilomètres entre Francheville et Pogny ?

R. 5

POGNY :

Q. Qui était Cassini, né en 1714 à Paris ?

R. Le réalisateur de la première carte de France à l'échelle 1/86400.

Q. Un des points dits « de Cassini » se trouve sur un élément de l'église de Pogny. Lequel ?

R. La flèche du clocher.

Q. Dans quelle rivière se jette la Moivre ?

R. La Marne

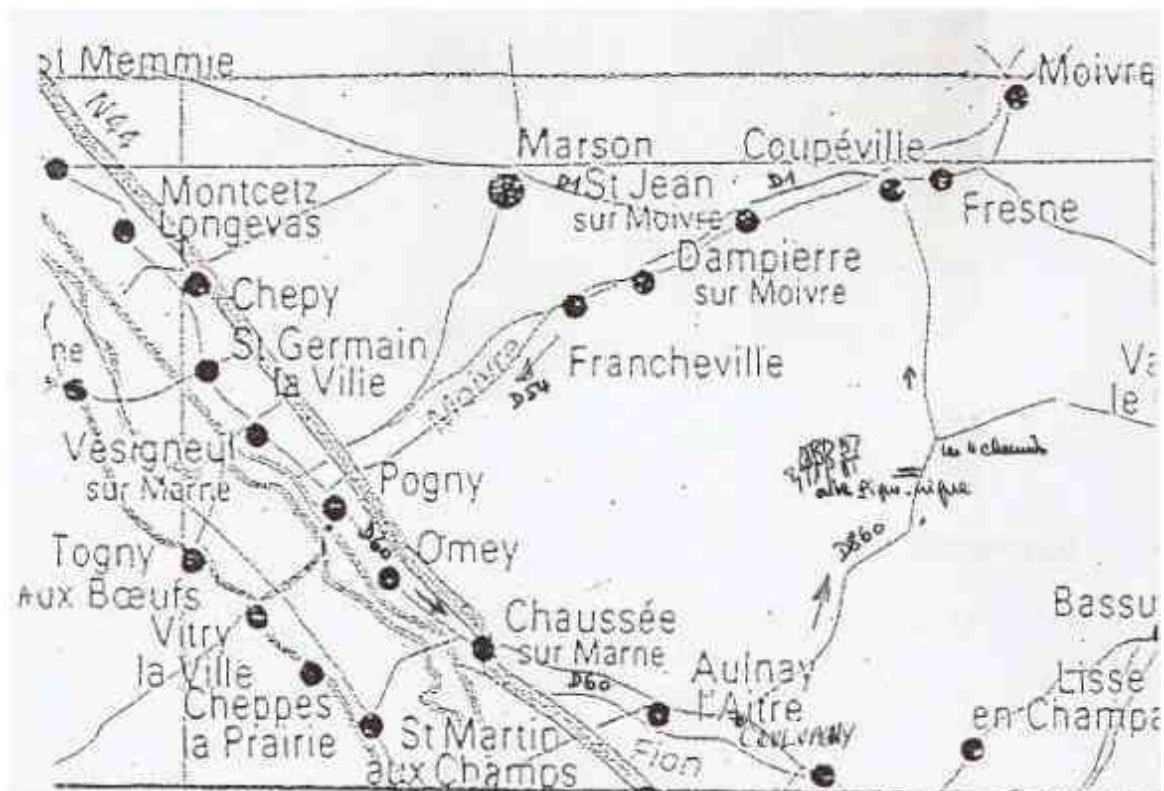
Q. Que veut dire le mot « navette » ?

R. Dans le contexte botanique, plante crucifère (racine de navet) voisine du colza et qui produit de l'huile.

Q. Comment s'appellent les habitants de Pogny ?

R. Les Pognats.

LL.



RALLYE PROMENADE A BICYCLETTE

Destiné aux enfants de 8 à 15 ans

Organisé dans le cadre de l'Association CENTRE CULTUREL LAÏQUE d'OMEY le
Jeudi 24 Mai 2001

8 JUILLET 2001

Comme le veut la tradition, nos aînés ont été réunis autour d'une bonne table pour être dignement fêtés.

Et c'est entourés des Membres du Conseil Municipal qu'ils ont observé une minute de silence en hommage à des amis disparus depuis la dernière rencontre.

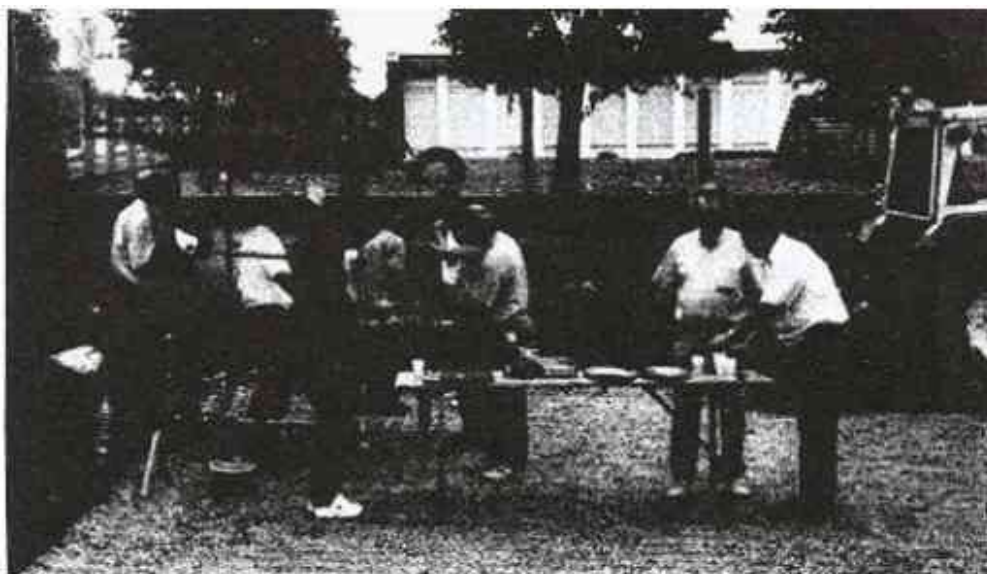
M. Bernard NONGUIERMA du Burkina Fasso a remis une œuvre d'art à la commune pour remercier les sapeurs-pompiers et M. le Maire de leur accueil à la Sainte-Barbe 2000. JPB



Mme PECHEUX, M. THEVENIN, Mme GORGUET

14 JUILLET 2001

La tradition s'installe, de nombreux inscrits cette année pour passer une journée agréable.



Les bénévoles et les installations nécessaires



Des convives patient avant des plats préparés dans la bonne humeur



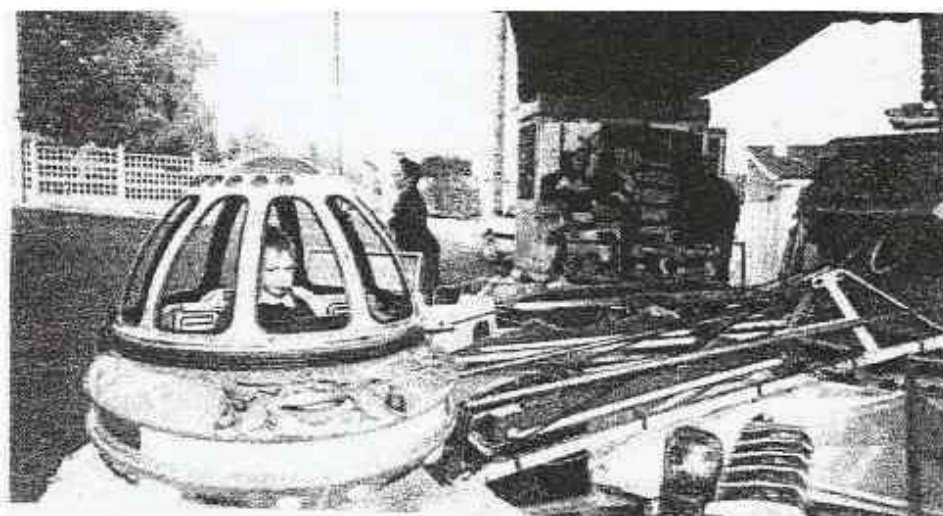
FETE PATRONALE des 22 et 23 SEPTEMBRE 2001

L'innovation est venue par l'organisation d'un bal privé le samedi, sur réservation, décidé par le conseil municipal.

Il s'est déroulé dans une agréable ambiance jusqu'à trois heures, encadré par un service de sécurité plan vigipirate mis en place suite aux événements internationaux.

La défection est venue de la jeunesse qui attend... l'initiative... Donc la traditionnelle distribution des branches fleuries aux habitants n'a pas été renouvelée cette année. Peut-être en 2002 ? Gageons !!!

Par contre, le dimanche et le mercredi suivants, les manèges ont tourné, tourné à la satisfaction des jeunes et très jeunes. Mais aurons-nous encore des autos tamponneuses l'an prochain ? La baisse sensible de fréquentation des divers manèges fait hésiter les forains.



Bilan de la manifestation :	Dépenses (en Frs)	Recettes (en Frs)
Samedi : entrées 108 à 25 Frs		2.700,00
Samedi et dimanche : buvette		20.584,78
Animation bal musiciens	5.000,00	
Gardiennage bal samedi	1.554,80	
Facture boissons diverses	12.965,88	
Manèges, confiseries enfants écoles	305,00	
Droits d'auteurs	795,32	
Nettoyage salle (samedi à dimanche)	1.016,60	
Divers (achats casse-croûte)	649,00	
Total	22.286,61	23.284,78
Résultat positif		998,17

Feu d'artifice offert par la commune : 7.980,00 Frs

Prestation artificier : 200,00 Frs

Remerciements aux sapeurs pompiers pour leur participation active à la sécurité du spectacle pyrotechnique et aux bénévoles pour la réussite de cette manifestation. JPB

HALLOWEEN : mercredi 31 octobre 2001

Cette année, Halloween a déambulé aux flambeaux dans les rues du village. Tout ce petit monde s'est ensuite retrouvé à la Salle des Fêtes où friandises et goûter étaient servis aux plus jeunes ; une sangria aux adultes.

La SOIREE « Tartiflette » du samedi 3 novembre.

Le soir de la Saint-Hubert, le 3 novembre, 115 convives étaient réunis pour un dîner dansant autour d'une « Tartiflette » (pommes de terre et reblochon). Chaque année, nous changeons de thème afin de faire connaître les produits du terroir, en l'occurrence celui de la Savoie. Afin de satisfaire les goûts de chacun, l'animateur a su varier les danses pour terminer sur une dernière heure « techno » sur laquelle la jeunesse s'est défoulée. GL.

TELETHON 2001

La 15^{ème} édition nationale des 7 & 8 décembre a de nouveau et pour la 7^{ème} édition, engagé nos six communes à Saint-Germain-la-Ville dans des animations non stop sur 24 heures. « ACCELERONS » était le mot d'ordre national de l'édition 2001. Que tous les fervents de cette manifestation : acteurs ou consommateurs soient ici félicités et remerciés car le résultat est encore à la hauteur de l'attente des organisateurs dont Vincent DOMANGE est l'élément moteur. Plus de 45 000 F – avant résultat définitif (factures diverses à régler dont buvette non encore communiquées) – ont été collectés grâce à votre générosité et à votre travail.

Un gros merci aux forces vives d'Omey : bénévoles, sapeurs-pompiers, associations, donateurs qui ont contribué à ce résultat.

2002 est proche, pensons déjà à nous renouveler et à accepter aussi des bénévoles de tous horizons et au-delà de nos communes. Le résultat seul compte pour que les chercheurs concrétisent, avec le nerf de la guerre qu'est l'argent, nos attentes.





INFO 18.

Mouvements dans le Corps de Première Intervention (C.P.I.)

BONNE RETRAITE JACQUES !

Le 14 janvier 2001 prenait fin le volontariat du Sapeur Jacques BORDOGNA entré dans le Corps à la date du 1^{er} octobre 1983.

Nous rappelons que 55 ans est l'âge maximal pour exercer en tant que Sapeur Pompier Volontaire (60 ans pour les Officiers). Une prorogation de carrière de deux années peut être demandée par l'intéressé à condition de solliciter cette volonté par écrit un mois au moins avant la date de son 50^e anniversaire.

PASSATION DE POUVOIR ET PROMOTION :

Entré dans le Corps le 1^{er} mars 1979 sous les ordres de l'adjudant Michel CHARLIER, nommé par M. le Préfet, Commandant temporaire du C.P.I. le 1^{er} octobre 1987, le sergent Jean-Paul Brignoli a remis sa démission à M. le Préfet. En effet Jean-Paul Brignoli étant élu maire de la commune, a démissionné conformément aux textes du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition de M. le Maire, et après concertation avec les volontaires du C.P.I., le Sapeur Fabrice Gouvain a été nommé Chef de Corps par intérim le 17 mars 2001 par M. le Préfet.

Merci à ces volontaires qui évitent la dissolution du Corps par leur prise de responsabilité.

NOUVEAUX VENUS:

Le 10 juin 2001, Christophe CHAOMLEFFEL et Jean-Marc ILLIG ont rejoint les dix autres engagés volontaires du C.P.I.

Bienvenue à ces nouveaux volontaires pour leur dévouement dans un but communautaire.

NECROLOGIE :

Entré au Corps en 1985 sous les ordres de l'Adjudant Michel CHARLIER, le Sapeur Michel COSQUER est décédé le 30 juillet 2001. Il laissera à tous en mémoire son entrain, sa soif du sport, son amour de la vie et sa tolérance.

Nous renouvelons à toute sa famille et aux Sapeurs Pompiers toute notre sympathie.

DEMISSION :

Le 15 Novembre 2001, Gilbert CHEMOLLE a remis sa démission du C.P.I. pour raisons personnelles à Monsieur le Maire.

DERNIERE MINUTE :

Le 1^{er} Décembre, à l'initiative de l'Amicale des Sapeurs Pompiers, rendez-vous était donné – pour la Sainte-Barbe - au cimetière. A 11 heures, en présence de la famille, du Maire, du Conseil Municipal et des Sapeurs en tenue accompagnés des anciens, une plaque a été déposée sur la tombe du Sapeur Michel COSQUER. JPB.



REGARDS SUR LE PASSE...

**

UN PEU D'HISTOIRE : LE CANAL LATERAL A LA MARNE

Bibliographie : « annuaire ou almanach du département de la Marne pour l'année 1847

A partir de Vitry-le-François, la Marne doit faire partie de la grande ligne navigable qui réunira le Rhin à la Seine, et par la suite au Havre. La navigation y est aujourd'hui fort imparfaite, et, pour l'améliorer, deux canaux latéraux doivent être substitués aux portions de la rivière où la navigation rencontre le plus de difficultés, tandis que des barrages éclusés assureront, en tout temps, dans les autres, le tirant d'eau nécessaire aux bateaux.

La loi du 19 juillet 1857 a pourvu à l'exécution de deux canaux : l'un, situé tout entier dans le département, est plus particulièrement appelé le canal latéral à la Marne.



Ce canal, dans lequel viendront déboucher le canal de la Marne au Rhin et celui de l'Aisne à la Marne, a son origine à 2 kilomètres environ au-dessous de Vitry, non loin du village de Couvrot, et son extrémité à 1 kilomètre au-dessus de celui de Cumières. Sa longueur totale est de 64 kilomètres : il traverse les territoires de Couvrot, le hameau de Villers, Ablancourt, Soulanges, La Chaussée, **OmeY**, Pogny, Vésigneul, Saint-Germain, Chepy, Moncets, Sarry, Châlons, Fagnières, St-Martin-sur-le-Pré, Recy, Juvigny, Vraux, Aigny, Condé, Tours-sur-Marne, Bisseuil, Mareuil, Ay, Dizy, etc.

Les travaux de première construction de ce canal sont entièrement terminés sur toute son étendue. La navigation y est établie depuis le commencement de l'année 1846.

*Ingénieurs : MM. Louiche-Desfontaines, ingénieur en chef, à Meaux
Saint-Denis, ingénieur de 2^e classe, à Châlons*

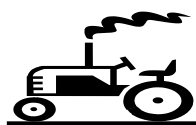
Conducteurs embrigadés : MM. Hallade (3^e classe), à Châlons
 Vauret (3^e cl.), à Meaux
 Bissonet (3^e cl.), à Tours-sur-Marne

Conducteurs auxiliaires : MM. Doulceron (1^{ère} cl.) à Châlons
 Maubrey (1^{ère} cl) à Soulanges
 Didier (2^e cl.) à Châlons
 Paternotte (2^e cl) à Châlons
 Jaureguiber (3^e cl) à Châlons
 Carré (3^e cl) à Châlons
 Feningre (3^e cl) à Meaux

Piqueurs : MM. Souailles, à Soulanges
 Hitier, à Meaux
 E.V.



Dans ses mémoires, Monsieur Lucien BERTON écrivait : « A 6 heures du matin, le 11 juin 1940, nous étions en haut de la cote. Le pont du canal d'OMEY sautait dans un énorme nuage de fumée et une grande détonation. Presque tout le monde d'Omey est parti ensemble, nous étions tous en convoi, la 5^e colonne donnait la direction que les émigrés devaient suivre : la Chaussée-sur-Marne, St-Amand, Vitry-en-Perthois, pour arriver vers midi à Marolles premier pique-nique, pour traverser la Marne à Cloyes.. »
 JPB



LA FERME DE MANTARAH : sa surprenante histoire...

Communication de M. le Chanoine GILLET, présentée lors de la tenue de la séance mensuelle de la Société d'Agriculture, Commerce et Sciences et Arts de la Marne. (parue dans le journal « l'Union »).

« La ferme de Matarah se trouve en pleine Champagne crayeuse, sur le chemin vicinal qui relie La Chaussée-sur-Marne à Vanault-le-Châtel, au finet de quatre communes : La Chaussée-sur-Marne, Dampierre-sur-Moivre, Vanault-le-Châtel et Saint-Amand-sur-Fion.

Le domaine a été constitué au milieu du siècle dernier par Edouard PONSARD, maire d'Omey, et qui, originaire de Vitry-le-François, fut un pionnier de l'agriculture

moderne dans cette contrée jusqu'alors déshéritée, et un homme politique de la III^{ème} République, conseiller général, puis député. En 1861, il avait fait construire les bâtiments de la ferme actuelle, qu'il exploita lui-même jusqu'en 1890, et qu'il avait nommée « Sans Souci ». Battu aux élections de 1889 par Léon BOURGEOIS, PONSARD se retira à Vouciennes où il mourut en 1902.

En 1890, il avait vendu le domaine –650 hectares – à une veuve TRUCHY, en réalité pour le compte du frère de celle-ci, un certain Mgr de PERE, qui se faisait passer pour archimandrite et vicaire général de Sidon, au Liban ; il voulait établir là un ordre religieux de femmes, les Basiliennes, destinées à être missionnaires en terre libanaise. Pour cela, il quêtait dans toute la France, sans mandat et sans l'autorisation de l'évêque de Châlons, Mgr SOURRIEU. L'évêché s'émut et l'on s'aperçut que « l'évêque de Mantarah » était en réalité un abbé GLAIRE, transfuge du diocèse de Soissons. Il avait pompeusement donné à la ferme le nom de Notre-Dame de Mantarah, du nom d'un sanctuaire libanais proche de Sidon : Notre-Dame de Mantarah.

Les affaires tournant mal, et une saisie étant prononcée en 1901, le domaine fut vendu, d'abord à Mme DUC-HAURIE, autre sœur de l'abbé GLAIRE ; puis en 1905, à M. PERNET, en 1909 à M. SAVOYE, en 1925 à la Société anonyme des Charbonnages de Monceau-Fontaine, près de Charleroi ; en 1927 à MM. FOURNIER et GINIER, et enfin en 1944 à M. Léon DUPONT qui en fit une des exploitations les plus importantes du département.

En 1965, M. DUPONT étant mort, le domaine fut démantelé et partagé entre quatre nouveaux propriétaires. Le nom de Mantarah est resté à la ferme centrale ; les autres s'appellent : Mandre, Sans Souci II et les Quatre Chemins ». LL.

Quelques définitions pour mieux appréhender le texte :

- Archimandrite : titre donné au supérieur de certains monastères grecs.
- Vicaire : prêtre adjoint à un curé.
- Transfuge : celui qui déserte et passe à l'ennemi .

Sur le parcours d'élus de M. Edouard PONSARD, Maire d'Omey, on peut se reporter au Bulletin Municipal n° 10 – année 1998. LL.



DROITS ET DEVOIRS



LE DROIT A L'INFORMATION DUE AU MALADE

Courant septembre 2001 **un projet** de loi doit être discuté par les Parlementaires, peut-être sera-t-il voté d'ici la parution de ce bulletin. Ce projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé est qualifié de modernisation du système de santé.

En 1999, les Etats généraux de la santé ont démontré que les dispositions actuelles ne correspondaient plus tout à fait aux attentes des malades et qu'il convenait de la redéfinir et de les développer.

Les points principaux intéressant « Monsieur tout le Monde » concernent notamment :

- ◆ l'accès au dossier médical
- ◆ l'information au malade.
- Pour le premier point, voici ce qu'annonce **l'article 1-B-6 du projet de loi** :
Toute personne a le droit de prendre connaissance de l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, formalisées et ayant contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou ayant fait objet d'échanges écrits entre professionnel.
Elle peut accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un praticien qu'elle désigne.
Le droit à l'accès aux informations médicales s'exerce dans un délai de 8 jours à compter du dépôt de la demande, après expiration d'un délai de réflexion de 48 heures.

Le projet de loi consacre et accroît les droits de la personne malade :

- **le droit au respect de la dignité** par exemple dans les situations de fin de vie ou de traitements particulièrement lourds
- **la non-discrimination** relative à des caractéristiques génétiques ou des orientations sexuelles
- **le droit au respect du secret médical** reste l'un des fondements de la relation médecin-malade. Le malade décide seul de l'usage des informations concernant son état de santé et d'en partager le secret médical.
- **le droit d'accéder aux soins les plus appropriés à son état, à la sécurité sanitaire et à la continuité des soins**, article qui pose le principe de la recherche systématique du meilleur traitement (dont l'efficacité est reconnue) par rapport aux risques encourus.

•

- **le respect des droits des malades** est un élément pris en compte dans l'évaluation des soins et l'accréditation des établissements et fait partie intégrante de la politique de santé publique.

Actuellement, force est de constater que certains patients ont bien du mal à obtenir des informations relatives à leurs dossiers, donc à leur état de santé. Le dialogue avec certains médecins est quelquefois difficile, et notamment avec les spécialistes.

Les droits des personnes malades sont énoncés dans divers textes juridiques tels le code civil, le code de la santé publique, les lois de 1988 sur la protection des personnes dans la recherche biomédicale, et les lois de bioéthique de 1994. Ces textes sont souvent décrits comme des obligations déontologiques des professionnels de santé.

La charte du patient hospitalisé de 1995 a tenté un premier travail de synthèse et de pédagogie pour l'hôpital.

-
- Pour le second point, voici ce qu'annonce **l'article 1-B-1 du projet de loi** :
Sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité matérielle, toute personne doit être informée sur les différentes investigations, traitements ou actions de préventions, traitements ou actions de prévention qui lui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent ainsi que sur les solutions alternatives et sur les conséquences prévisibles en cas de refus. Cette information, due par tout professionnel de santé dans le cadre de ses compétences, est délivrée au cours d'un entretien individuel. Elle doit être intelligible, loyale et adaptée à son destinataire notamment en cas de handicap. Elle ne peut être refusée au motif du secret médical. La volonté d'une personne d'être tenue dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic grave doit être respectée, sauf, de manière exceptionnelle, lorsque des tiers sont exposés à un risque de contamination.
-
- **Le projet de loi reconnaît au malade un rôle nouveau.** Le malade qui aura reçu l'information la plus complète possible prendra sur proposition des professionnels de santé les décisions concernant sa santé. Le dialogue devra être permanent, le malade doit exprimer sa volonté.
-
- **Le droit à l'information et au refus d'être informé est précisé.** Tout patient doit disposer de toutes les données nécessaires à la compréhension de sa situation pour éclairer sa prise de décision y compris les solutions alternatives et les conséquences éventuelles d'un refus de sa part. Elle doit être en mesure de consentir de manière libre et éclairée aux actes médicaux et traitement envisagés.
-
- **La charge de la preuve est aménagée en cas de litige.** C'est aux professionnels de santé d'apporter la preuve, par tout moyen, que l'information a été délivrée dans les conditions prescrites par la loi. Le dialogue entre le patient et le médecin doit rester le mode principal de délivrance de l'information.
-
- **Le droit au consentement libre et éclairé est réaffirmé.** Le malade doit pouvoir exprimer sa volonté tout au long de ses soins. Il prend les décisions le concernant par rapport aux informations données par son médecin et des choix que celui-ci lui propose.

Actuellement, la relation médecin-malade est déséquilibrée. Des textes législatifs existent en ce qui concerne le droit à l'information du malade et l'expression de son consentement avant tout acte de soin, mais l'interprétation qui en a été faite répond mal aux attentes tant des malades et de leurs associations que des professionnels de santé. Le malade ne peut plus être regardé comme passif et soumis aux décisions médicales. E.V.



LE DON D'ORGANES EN VUE DE GREFFE

En juillet 1994, la loi bioéthique adopte le principe de consentement présumé. Sans opposition de son vivant, toute personne décédée est considérée consentante au don d'éléments de son corps.

Trois possibilités :

- * **si vous êtes pour** le don en vue de greffe : dites-le à votre famille pour qu'elle puisse témoigner, ou mieux encore, écrivez votre volonté sur papier libre ou portez une carte de donneur. Celle-ci témoignera de votre décision.
- * **si vous êtes contre** le don en vue de greffe ou d'autopsie ou de recherche : dites-le à votre famille pour qu'elle puisse témoigner ou mieux encore, écrivez votre volonté sur papier libre ou demandez votre inscription sur le registre national des refus.
- * **si vous n'avez pas fait connaître votre décision** : le médecin se chargera de recueillir le témoignage de votre volonté auprès de votre famille. C'est souvent parce qu'elle l'ignore que la famille témoigne d'un refus

A connaître :

La loi interdit toute rémunération du don d'organes, de tissus ou de cellules. Aucun frais liés à l'opération chirurgicale de prélèvement n'est à la charge de la famille, notamment le transport du corps et son retour après le prélèvement. L'anonymat donneur/receveur est obligatoire.

La famille du donneur peut cependant connaître le résultat des greffes par les équipes médicales. Le don d'organes ne peut se faire qu'en cas de mort encéphalique, ou mort cérébrale (arrêt définitif du fonctionnement du cerveau qui est entièrement et irrémédiablement détruit). Dans ce cas, l'activité cardiaque et la respiration sont maintenues artificiellement quelques heures seulement.

Certains tissus tels que la cornée peuvent être donnés après tout décès survenu dans le cadre de l'hôpital. De même, une personne peut, de son vivant, dans des conditions très particulières, faire don d'éléments de son corps en vue de greffe (un rein, plus rarement une partie du foie ou du poumon, de la moelle osseuse ou des cellules).

Au décès d'une personne mineure, seuls ses parents (ou son représentant légal) sont autorisés à consentir par écrit au don d'éléments de son corps.



LES MEDICAMENTS GENERIQUES



Un médicament générique est une copie d'un médicament existant dont le brevet de fabrication, après 20 ans, est tombé dans le domaine public. Son principe actif est identique au médicament de référence : **même molécule en quantité équivalente**, mêmes effets et même forme (comprimés, gélule, pilule...).

Comme tout médicament, il est soumis à une autorisation de mise sur le marché, aux contrôles administratifs, aux règles de prescription et de remboursement. La différence concerne notamment le prix puisqu'il est vendu 25 à 50 % moins cher.

Il y a deux possibilités pour reconnaître un médicament générique :

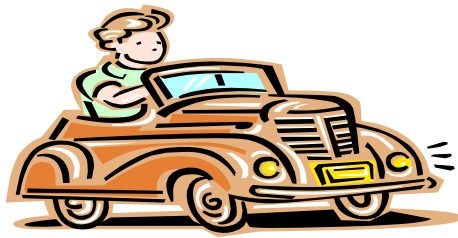
- * **soit son nom commercial est suivi de l'annotation Gé ou GNR**
- * **soit le nom de la molécule est suivi du nom du laboratoire qui la commercialise.**

Depuis le décret du 11 juin 1999, le pharmacien peut proposer au patient de remplacer certains médicaments prescrits par des médicaments génériques, sauf refus exprès du médecin qui ajoutera sur l'ordonnance NS qui veut dire « non substituable ».

En cas de remplacement, le pharmacien doit écrire sur l'ordonnance le nom du médicament délivré ainsi que la forme pharmaceutique et la posologie si elles diffèrent du médicament initialement prescrit. **Le patient est libre de refuser la proposition de substitution du pharmacien.**

Pour encourager cette substitution un protocole d'accord a été signé entre l'Etat et les pharmaciens, leur offrant une rémunération spéciale associée à la vente d'un médicament générique. En contrepartie, les pharmaciens s'engagent sur un an à remplacer au moins 35 % des médicaments substituables par des génériques.

LE PERMIS DE CONDUIRE



Mis en application le 1^{er} juillet 1992, le permis à points a pour but de « fragiliser » le permis par la perte de points.

Il rappelle au conducteur qui a commis une infraction la nécessité de respecter les règles élémentaires de la sécurité sur les routes.

L'objectif du permis à points est de promouvoir une conduite moins agressive grâce à la dissuasion et à la pédagogie. Les stages volontaires de sensibilisation permettent aux conducteurs de reconstituer en partie leur capital de points (4).

Le permis à points repose sur les principes généraux suivants :

- chaque conducteur est doté de 12 points
- le conducteur perd des points à chaque infraction commise (délits ou contraventions)
- le retrait de point a lieu après paiement de l'amende forfaitaire ou lorsque la décision de justice devient définitive à l'initiative des forces de l'ordre

Lorsque l'automobiliste a perdu tous ses points, son permis de conduire (ou ses permis) est annulé. En effet, la perte de points affecte **l'ensemble** des catégories de permis (auto, moto, poids lourd) détenu par le conducteur. Dans ce cas extrême, il devra repasser tous ses permis.

La perte de points ne se substitue pas aux sanctions que sont l'amende et la suspension du permis.

Ce ne sont pas les policiers qui retirent les points. Le retrait n'intervient qu'après une condamnation judiciaire définitive ou après le paiement de l'amende forfaitaire. Si l'infraction est constituée, le retrait de points est automatique. Le juge ne peut pas moduler le nombre de points à retirer en fonctions des circonstances de l'infraction.

LA PERTE DE POINTS

Il est impossible de perdre tous ses points en une seule fois même si plusieurs infractions ont été constatées en même temps. Dans ce cas le cumul de points retirés est limité à :

6 points maximum si plusieurs **contraventions** sont commises au même moment (exemple : excès de vitesse supérieur à 40 km/h + dépassement dangereux

8 points maximum pour plusieurs **infractions** simultanées dont au moins un **délit** (exemple : excès de vitesse supérieur à 40 km/h + alcoolémie supérieure à 0.8g d'alcool par litre de sang = c'est un délit) (attention la norme autorisée est bien de 0.5g d'alcool par litre de sang, mais c'est alors une infraction). Il faut simplement de souvenir que plus le taux d'alcool dans le sang est élevé, plus la sanction est lourde.

Les cyclistes et cyclomotoristes ne peuvent être sujets à retrait de points. Seule la conduite avec des véhicules pour lesquels la possession d'un permis de conduire est indispensable est sanctionnée..

Les points ne peuvent pas être retirés en cas d'une infraction au code de la route commise à l'étranger, mais souvent l'amende est très... douloureuse !

COMBIEN VALENT LES INFRACTIONS ?

■ **6 points :**

- homicide ou blessure involontaires entraînant une incapacité totale de travail de plus de 3 mois
- conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0.8 g d'alcool par litre de sang (délit), ou en état d'ivresse manifeste



- refus de se soumettre aux vérifications d'alcoolémie
- délit de fuite
- refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule et de se soumettre aux vérifications
- entrave ou gêne à la circulation
- usage volontaire de fausses places d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations
- conduite en période de suspension du permis
- récidive, dans un délai de 1 an, d'un excès de vitesse de plus de 50 km/h au-delà de la vitesse autorisée

■ **4 points**

- blessures involontaires entraînant une incapacité totale de travail n'excédant pas 3 mois
- non-respect de la priorité
- non-respect de d'arrêt imposé par un « stop » ou par un feu rouge fixe ou clignotant
- dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée
- circulation la nuit ou par temps de brouillard sans éclairage ni signalisation en un lieu dépourvu d'éclairage public
- marche arrière ou demi-tour sur autoroute
- circulation en sens interdit



■ 3 points



- circulation sur la partie gauche de la chaussée
- franchissement d'une ligne continue
- changement important de direction sans que le conducteur se soit assuré que la manoeuvre est sans danger pour les autres usagers et sans qu'il les ait avertis.
- dépassement de la vitesse maximale autorisée comprise entre 30 km/h et moins de 40 km/h
- pour les jeunes conducteurs (- de 2 ans de permis) dépassant de moins de 40 km/h de la vitesse maximale autorisée
- dépassement dangereux
- arrêt ou stationnement dangereux
- stationnement sur la chaussée de nuit ou par temps de brouillard sans éclairage ni signalisation en un lieu dépourvu d'éclairage public
- circulation sur bande d'arrêt d'urgence
- conduite avec un taux d'alcoolémie de 0.5 g à 0.8g

■ 2 points



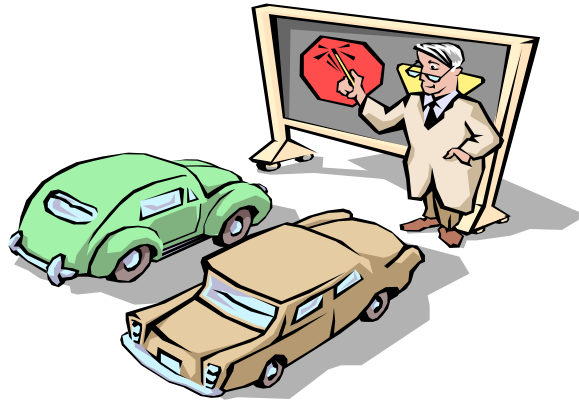
- dépassement de la vitesse maximale autorisée comprise entre 20 km/h et moins de 30 km/h (pour les jeunes conducteurs : - 3 points)
- circulation ou stationnement sur le terre-plein central d'autoroute
- accélération de l'allure par le conducteur sur le point d'être dépassé

■ 1 point

- non-port de la ceinture de sécurité pour les conducteurs de voitures et de camionnettes
- chevauchement d'une ligne continue
- dépassement de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée (jeune conducteur - 3 points)
- non-port du casque ou port d'un casque non homologués pour les conducteurs de 2 roues immatriculés
- maintien des feux de route gênant les conducteurs venant en sens inverse malgré leurs appels de phares.

COMMENT RETROUVER SES POINTS

Récupérer la totalité de ses points au bout de 3 ans

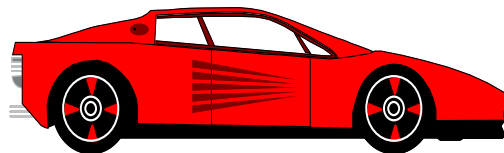


L'automobiliste récupère la totalité de ses points s'il ne commet plus d'infraction susceptible de lui retirer des points pendant 3 ans à compter de la dernière condamnation définitive ou du paiement de la dernière amende forfaitaire.

Attention : si vous avez perdu 3 points le 1^{er} janvier 2000, vous êtes censé les récupérer le 1^{er} janvier 2003, mais si le 15 décembre 2002 vous perdez 2 nouveaux points : les 5 points de pénalité se cumulent et vous repartez pour une période de 3 ans : jusqu'au 15 décembre 2005

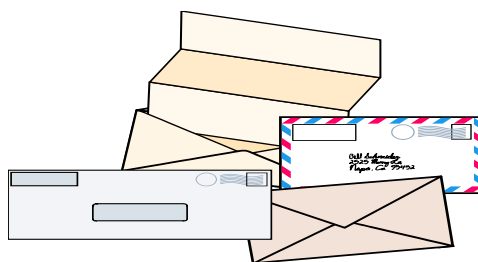
Récupérer des points par un stage

La sécurité routière organise **des stages de sensibilisation payants, sur 2 jours**, permettant de récupérer 4 points maximum. On ne peut pas suivre plus d'un stage tous les 2 ans. Les points ainsi récupérés sont réattribués dès le lendemain du dernier jour de stage.



Alors,..... BONNE ROUTE !!!! E.V.

INFORMATIONS DIVERSES



CONTROLE TECHNIQUE

En 2002, les véhicules concernés par le contrôle technique obligatoire sont ceux mis en circulation en 1998 et ceux déjà contrôlés en 2000. Le premier contrôle, doit être réalisé lorsque la voiture atteint l'âge de 4 ans, et renouvelé tous les 2 ans.

En 2000, 20,4 % des véhicules contrôlés, c'est à dire 1 sur 5, a subi une contre visite. Le principal défaut constaté concerne le freinage, puis ensuite l'éclairage, les roues, les pneus et le train roulant, la pollution, les organes mécaniques, les équipements et, enfin, la carrosserie. E.V.

CORRESPONDANCE.

Afin de permettre un meilleur acheminement de correspondance entre la Mairie et vous, nous vous serions reconnaissants de vérifier si votre boîte aux lettres comporte toujours lisiblement votre nom de famille et votre prénom. Merci d'avance. JPB.

NOUVEAUX HABITANTS

Les habitants qui viennent de s'installer dans le village sont invités à se présenter à la Mairie, munis de leur livret de famille pour effectuer diverses formalités.

PROJET D'URBANISME

Tous travaux doivent faire l'objet d'une autorisation par déclaration en Mairie :

- déclaration travaux : véranda moins de 20 m², clôture,
- permis de démolir
- permis de construire : modification de façade, transformation intérieure, véranda plus de 20 m², etc...
- autorisation pour assainissement.

ORDURES MENAGERES

TRI SELECTIF :

Le 1^{er} Juillet 2002, la loi prévoit d'interdire la mise en décharges des déchets non triés et non traités. Trier ses déchets représente un acte citoyen. Cette démarche simple permettra la réutilisation des objets ou leur valorisation énergétique. Notre village doit se préparer dès maintenant à ce tri.

Pour notre Commune, DEBUT du TRI SELECTIF : AVRIL 2002

Deux grandes catégories de déchets : les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Déchets dangereux	Déchets non dangereux
• Huiles de vidange • Piles • Peintures • Solvants • Produits phytosanitaires ou pesticides • Médicaments • Aérosols	. Canettes de boisson en métal . Boîtes de conserve (alu, acier) . Plastiques . Verre . Papier, journaux . Déchets verts

DECHETS RECYCLABLES	DECHETS NON RECYCLABLES
Emballages	
- bouteilles en plastique avec leur bouchon - flacons opaques de plus de 50 cl - boîtes en carton, briques alimentaires, barils en carton - boîtes de conserve, de boisson - aérosols sans leur couvercle - barquettes en aluminium propre...	- mouchoirs en papier, sacs en plastique - bouteilles ayant contenu de l'huile - pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc - barquettes en polystyrène ...
Verre	
- bouteilles, bocaux, flacons, - pots de confiture, de yaourt (vides)...	- ampoules électriques, tubes au néon, objets en porcelaine et en faïence, miroirs, vitres cassées...
Journaux – magazines	
- journaux, magazines, prospectus, annuaires, brochures, catalogues...	- papiers spéciaux (calques, papiers peints, emballages alimentaires souillés, filtres à café, couches-culottes...

Chaque objet a sa propre durée de vie et certains objets ont la vie dure... Quand on l'abandonne dans la nature, au bord des routes, il se décompose en un temps donné, souvent plus long que ce que l'on croit.

De 2 à 4 semaines :	un ticket de bus
Moins d'un an :	une peau de banane
Un an :	une chaussette de laine
De 1 à 4 ans :	un morceau de bois naturel
De 2 à 5 ans :	un papier de bonbon
13 ans :	un morceau de bois peint
100 ans :	couvercle en acier)
200 à 400 ans :	emballage en aluminium) merci pour les générations futures
450 ans :	emballage en plastique)

merci pour les générations futures

En 2000, en France, 1952 800 tonnes d'emballages ménagers ont été recyclés et réutilisés. Alors, comme 30 millions de français actuellement, pensons et commençons à trier nos déchets... et surtout ne jetons pas n'importe où ni n'importe comment le moindre papier, la moindre boîte, le moindre objet dont nous n'avons plus l'usage... LL.

L'EURO, c'est aujourd'hui !

**le 31 décembre 2001
à minuit :**

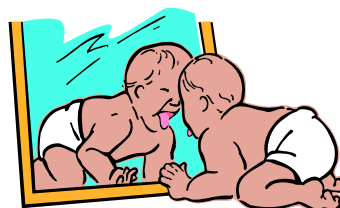
Introduction officielle
des pièces et des billets
en euros



Quelques conversions :

Conversions		
Du franc à l'euro € € €		
500 F	=	76,22 €
1 000 F	=	152,45 €
1 500 F	=	228,67 €
2 000 F	=	304,90 €
2 500 F	=	381,12 €
3 000 F	=	457,35 €
3 500 F	=	533,57 €
4 000 F	=	609,80 €
4 500 F	=	686,02 €
5 000 F	=	762,25 €
5 500 F	=	838,47 €
6 000 F	=	914,69 €
6 500 F	=	990,92 €
7 000 F	=	1 067,14 €
7 500 F	=	1 143,37 €
8 000 F	=	1 219,59 €
8 500 F	=	1 295,82 €
9 000 F	=	1 372,04 €
9 500 F	=	1 448,27 €
10 000 F	=	1 524,49 €
De l'euro au franc F F F		
2 000 €	=	13 119,14 F
1 900 €	=	12 463,18 F
1 800 €	=	11 807,23 F
1 700 €	=	11 151,27 F
1 600 €	=	10 495,31 F
1 500 €	=	9 839,36 F
1 400 €	=	9 183,40 F
1 300 €	=	8 527,44 F
1 200 €	=	7 871,48 F
1 100 €	=	7 215,53 F
1 000 €	=	6 559,57 F
900 €	=	5 903,61 F
800 €	=	5 247,66 F
700 €	=	4 591,70 F
600 €	=	3 935,74 F
500 €	=	3 279,79 F
400 €	=	2 623,83 F
300 €	=	1 967,87 F
200 €	=	1 311,91 F
100 €	=	655,96 F

NOS JOIES....



NAISSANCES :

Elisa DURONSOY
Hugo PATINET

27 mars 2001 à Châlons-en-Champagne
3 décembre 2001 à Châlons-en-Champagne

NOUVEAUX ARRIVANTS :

CELLIER Maxime et MINJEAN Delphine
GALOPIN Cyrille
Famille BREVILLE Gérald
MASSON Hervé
FEREY Yoann
LAVAL Fabien

2, rue Langevin
CD 60
15, rue de la Garenne
CD 60
9, CD 60
3, rue de la Garenne

DEPARTS :

BONHOMME Stéphanie
CHARLIER Nicolas
DELISSE Ludovic
DURONSOY Jérôme et GERODEL Jessie
GOUET Mireille
JOUETTE-CHENU Laurent
PONCELET Thierry et Catherine
CUVELIER-ROS Nadine

NOS PEINES...

DECES

Michel COSQUER

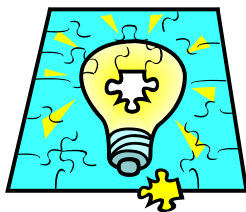
30 juillet 2001

BLOC-NOTES

Manifestations 2002

- Vœux du Maire 5 janvier
- Galette des Rois (invités : détenteurs de la carte du CCL) 12 janvier
- Rallye Monte-Carlo historique 26 Janvier
Passage de voitures anciennes sur RN 44
- Thé dansant (CCL) 3 février
- Concours de belote (CCL) 16 mars
- Audition de l'école de musique de Saint-Germain avec 29 mars
l'« Orchestre d'Harmonie » (Enfants de la Marne)
- Ramassage des textiles usagés (Lions'Club) 21 avril
- Elections présidentielles 21 avril et 5 mai
- Armistice 1939-1945 : 8 mai - Manifestation 7 mai
- Journée cycliste (CCL et Municipalités) et Exposition peinture 12 mai
(Club peinture du CCL)
- Elections législatives 2 et 16 juin
- Fête des Ecoles 15 juin
- Repas des « Aînés » offert par la Municipalité 7 juillet
- Manifestation à l'échelon du village 14 juillet
- Fête patronale (CCL et Municipalité) 21 & 22 septembre
- Halloween 31 octobre
- Dîner dansant (CCL) 2 novembre
- Anniversaire de l'Armistice 1918 11 novembre
- Sainte-Barbe Date à déterminer
- Téléthon 6 & 7 décembre

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES



- POMPIERS : 18 portable 112
- SAMU : 15
- GENDARMERIE : 17 ou 03 26 67 74 44
- CENTRE ANTI- POISON REIMS : 03 26 86 26 86
- HOPITAL Châlons : 03 26 69 60 60
- MEDECINS :
- . Dr OPOCZYNSKI : 03 26 67 70 46
- Drs KLEIN et WEISS : 03 26 72 94 76
- Dr PEROTIN : 03 26 67 71 20
- PHARMACIE DE LA MOIVRE 03 26 67 71 24
- INFIRMIERES :
- Mairy-sur-Marne 03 26 66 53 49
- Saint-Amand-s-Fion : 03 26 73 91 73
- PRESBYTERE : 03 26 68 04 62
- EDF Info-conseils 03 26 77 86 03
- EDF Dépannage : 0 810 333 451
- CGE - Eau : Accueil clientèle & dépannage 0 810 463 463
- MAIRIE : 03 26 67 71 68
- Ouverte le Mercredi de 18 h à 19 h**
le Vendredi de 11 h à 12 h
- Télécopie : 03 26 67 71 68
- ECOLE MATERNELLE : 03 26 67 72 59
- SALLE DES FETES : 03 26 67 76 76



en vue pour « bien vivre à Omev ».

OMEV

« Bien vivre dans la commune »

De nombreuses personnes ont répondu à l'invitation du maire, Jean-Paul Brignoli, et de son conseil municipal, à l'événement du traditionnel balançoire du village.

Le conseil

OMEV

un de Marwan, Claude à cette époque, a voulu faire ainsi une exposition de la vie du village.

OMEV

JMEY

Escapade gourmande

Une escapade au cœur de la Vallée de la Craie, sous l'égide de l'association de cuisine traditionnelle (C.C.T.), se déroulera pendant les prochains mois, dans une ambiance conviviale.



OMEV



vente équipes la belote

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

(C.C.T.) dans les locaux de la commune, Centre d'habitat.

Jean-Paul Brignoli réélu maire

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Des peintures exposées

Une fois par semaine, une dizaine de passionnés, adhérents de l'association de cuisine traditionnelle (C.C.T.) se réunissent pour le plaisir de peindre.



OMEV

Carnaval : les enfants en fête



Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Les aînés à la fête

Le conseil municipal d'Omev et son maire.



Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Une belle journée de cyclisme

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

La fête malgré la pluie

Le conseil municipal d'Omev et son maire.



Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Fête d'Halloween

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

8 mai : la gerbe du souvenir

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Une rencontre « euro » rassurante

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Pôle scolaire neuf : c'est pour bientôt

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Omya : des médaillés du travail

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Bientôt le Téléthon

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.

Le conseil municipal d'Omev et son maire.



1^{er} Janvier 2002



Franc



31 Décembre 2001